



Le secteur énergétique (électricité, pétrole, gaz, etc.), des forêts et des mines présente des défis d'importance pour les urbanistes où ils y occupent des fonctions variées.

La planification, la localisation et l'aménagement des aires et infrastructures d'extraction, de production, de transformation, de transport et de distribution des ressources nécessitent des interventions du début à la fin de leur vie utile.

Certaines de ces infrastructures sont imposantes - gazoduc, centrales de production et réseaux de transport d'électricité, sites d'extraction minière - et ont des effets structurants sur le territoire. Une planification judicieuse des infrastructures et l'évaluation des impacts de leur implantation sur l'aménagement du territoire sont autant d'interventions où les urbanistes ont des contributions significatives. Dans le contexte québécois, les distances le plus souvent importantes entre les sites de production ou d'extraction et les centres de transformation ou de distribution nécessitent la mise en place d'infrastructures complémentaires: routes d'accès, ports ou aéroports, aires de chantiers, etc..

Par ailleurs, l'urbaniste intervient dans la planification et la gestion des services de proximité associés à ces secteurs d'intervention : réseaux de distribution d'électricité et de gaz, postes d'essences et autres.

Il intervient également pour prévenir les nuisances dans le voisinage ou encore pour favoriser une saine gestion des infrastructures tenant compte des différents utilisateurs du territoire : par exemple, gestion concertée des plans d'eau à des fins de production d'électricité prenant en considération les utilisations récréatives et touristiques, des prises d'eau municipales, etc.

Dans tous les cas, l'urbaniste travaille en concertation et partenariat avec les milieux impliqués.

LES INTERVENTIONS DE L'URBANISTE

- **Planifier** la localisation et l'aménagement des aires et infrastructures d'extraction, de production, de transformation, de transport et de distribution des secteurs forestiers, miniers et énergétiques en utilisant les outils d'aménagement du territoire, en effectuant des analyses cycles de vie, en exerçant le suivi des interventions, etc..
- **Réaliser des évaluations** environnementales stratégiques ainsi que des études d'impacts sur l'environnement : localisation d'équipements et infrastructures, aménagements de sites, etc..
- **Réaliser des études** diverses visant l'intégration au milieu d'accueil : conception d'équipements et d'infrastructures en harmonie avec l'environnement et le paysage, choix des tracés, gestion des nuisances (bruit, éclairage, odeur, circulation, etc.).
- **Mettre en place et gérer** des processus de concertation et de médiation entre les acteurs, de même qu'avec les utilisateurs pouvant mener à des ententes et des partenariats gagnants.

HABILETÉS PROFESSIONNELLES DE L'URBANISTE

- Connaissance générale des infrastructures énergétiques et du secteur des ressources naturelles ainsi que des conditions et contraintes de leur implantation et de leur exploitation
- Habilité à évaluer leurs impacts à court, moyen et long termes
- Capacité d'établir des relations fructueuses, d'intégration et de synthèse des intrants de disciplines et d'intervenants aux intérêts très diversifiés : concepteurs techniques, citoyens, décideurs
- Connaissance des dynamiques sociales et culturelles, de même que des différents programmes se rapportant au domaine et ce, au niveau local, régional, provincial, fédéral et international
- Habilité à négocier des ententes municipales lors du passage et du franchissement d'infrastructures
- Habilité à communiquer et à vulgariser des contenus spécialisés

LES EMPLOYEURS POTENTIELS

Gouvernement fédéral et ses mandataires :

Environnement Canada, Ressource naturelles Canada, Office de l'efficacité énergétique

Gouvernement provincial et ses mandataires :

Ministère des Ressources naturelles (MRN), Agence d'efficacité énergétique, Régie de l'Énergie, Hydro-Québec, centres de recherche et enseignement universitaire

Centres de recherche et enseignement universitaire

Gouvernements locaux et leurs sociétés :

Villes, municipalités locales, municipalités régionales de comté, Communautés métropolitaines et sociétés paramunicipales

Secteur privé :

Compagnies pétrolières, forestières et minières, producteurs énergétiques privés, regroupements d'entreprises.

Firmes d'experts conseils en urbanisme, génie, environnement

Secteur communautaire :

Groupes environnementaux et sociaux

Secteur international :

Agence internationale de l'Énergie, Association internationale de l'hydroélectricité, World Energy Council, Regroupements internationaux en environnement et en développement durable

Organisations de développement international et d'aide aux pays en développement

QUELQUES EXEMPLES

- Études d'impact et audiences publiques concernant les modifications au réseau de transport d'électricité, à la suite du grand verglas de 1998, projet incluant la ligne à 735 kV des Cantons-Hertel, le poste de la Montérégie ainsi que trois lignes de transport à 120 kV.
- Coordination des travaux d'organismes de bassin versant
- Négociations municipales lors du passage et du franchissement du gazoduc (Trans-Québec et Maritimes et Gaz Métropolitain)